



Communiqué

Nouvelle étape pour soutenir l'industrie créative

La Ville de Lausanne lance un dispositif de soutien aux galeries d'art contemporain. Cette nouvelle politique culturelle renforce l'engagement de la Ville en faveur de l'industrie créative. Elle a pour objectifs d'accroître la promotion des artistes, de renforcer le potentiel de la création lausannoise et de favoriser le rayonnement international du travail d'artistes professionnel-le-s. Cinq mesures sont mises en place pour encourager et faciliter le travail de ces lieux culturels essentiels à la richesse du tissu artistique lausannois.

Tout comme les espaces d'art indépendants, les galeries d'art commerciales à Lausanne jouent un rôle clé dans le lancement de carrières artistiques. Elles offrent aux artistes des perspectives professionnelles et un potentiel sur le marché de l'art. Ces lieux culturels essentiels pour le milieu des arts visuels reposant souvent sur des structures fragiles, la Municipalité souhaite encourager et faciliter leur travail. Suite à une consultation auprès des représentantes et représentants du milieu, la Ville lance un dispositif de soutien spécifiquement destiné aux galeries d'art. Cinq mesures sont proposées, dont le montant annuel total est évalué à CHF 50'000.-.

Les galeries lausannoises ont ainsi la possibilité de déposer une demande de soutien financier pour la présentation d'une première exposition personnelle en galerie d'artistes répondant aux critères du Fonds des arts plastiques (FAP). Cette mesure permet d'encourager les galeries à prospecter, à promouvoir les artistes d'ici, à prendre des risques sur leur travail et à renforcer leurs liens avec le marché. Les galeries d'art peuvent également déposer une demande de soutien financier pour la présentation du travail de ces artistes dans le cadre de foires d'art, dans le but de favoriser leur rayonnement international.

Avec l'augmentation de l'enveloppe réservée aux acquisitions pour la Collection d'art de la Ville, la Commission des arts visuels a désormais la possibilité de proposer des acquisitions ponctuelles en cours d'année, sur la base notamment de visites des expositions d'artistes professionnel-le-s en galerie. Cela assure que les œuvres acquises ont déjà été exposées, offrant une garantie de valeur. Enfin, les galeries peuvent ouvrir de façon plus souple et les vernissages ne sont plus soumis à autorisation, afin de simplifier les démarches administratives. L'accès des galeries à des mesures de communication particulières, pilotées par la Ville, est également mis en place.

Cette nouvelle politique culturelle renforce l'engagement de la Ville en faveur de l'industrie créative. Avec ces différentes mesures, la Municipalité témoigne de sa volonté de soutenir la quinzaine de galeries commerciales présente à Lausanne tout en apportant un soutien aux artistes professionnel-le-s.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/lieux-art

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, 021 315 22 01**
- **Michael Kinzer, chef du Service de la culture, 021 315 25 25 / 079 474 00 62**

Lausanne, le 28 juin 2023